

▫ La vie des Antilles, c'est très beau, mais quand on a grandi à Paris, on s'y sent quand même isolé, loin des courants culturels et de la mode. Rose décide de venir faire un séjour en France, après la naissance de ses fils.

Trop petits pour l'accompagner, les deux bébés restent au Cap entre de bonnes mains, car Marie, leur nounou, est pleine de sollicitude pour eux. Par contre le voyage peut être instructif pour Alexandrine qui va sur ses 4 ans. Ce sera l'occasion de lui faire rencontrer ses cousins de France*. Rose s'embarque donc, avec sa petite fille, pourvue de suffisamment d'argent dans ses bagages pour ses dépenses en métropole et tenir son rang de riche créole en ces années 1790-91. Arrivée dans la capitale, elle se prend un beau logement où elle est servie par les domestiques de couleur qu'elle a amenés avec elle. Elle confie sa petite fille au couvent des Filles-Dieu.

En France, à Paris surtout, il y a beaucoup de remue-ménage. L'année précédente, les Etats-Généraux se sont réunis à Versailles et les Parisiens ont pris d'assaut la vieille forteresse-prison de la Bastille. Depuis le 4 août, il n'y a officiellement plus de privilèges, et la fille d'un riche marchand parisien mérite autant d'égards que les anciens nobles, plus peut-être même compte tenu de ses moyens financiers. Le roi a quitté Versailles pour Paris et habite son palais des Tuileries. Les députés de l'Assemblée Constituante travaillent sur la future Constitution...

▫ Mais le vent de liberté qui souffle s'apprête à bousculer beaucoup plus profondément le monde familial de Rose. Les choses se précipitent. Le roi s'enfuit en juin 1791. Il est arrêté à Varenne. Et même si la nouvelle constitution est proclamée en septembre, la nation ne redonne pas toute sa confiance à Louis XVI.

Massacres
de Saint Domingue
de 1791.

La violence et la cruauté
se retrouvent également
partagée entre les deux
camps.



Gravure de la fin du XVIIIe, publiée par "Notre Histoire" n° 85, janvier 1992.

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen affirme le droit de chacun à la liberté. A St Domingue, des centaines et des centaines d'esclaves noirs à qui on dénie même le droit d'être des hommes se soulèvent au mois d'août**.

Leurs troupes attaquent les plantations et massacrent tous les Blancs qui leur tombent sous la main, n'épargnant ni femmes, ni enfants. Bien rares sont ceux qui arrivent à gagner la côte et à embarquer sur un navire pour s'enfuir.

Monsieur Joseph Veiron, est un colon de Cap Français et un des rescapé du massacre de l'incendie de la colonie. Il débarque en France et vient apporter à Mme de Montureux les sinistres nouvelles, il lui annonce la perte de son cher mari et de ses deux fils. Quand Rose apprend le désastre, son cœur se déchire.

- * Il est possible que son mari François est encouragé son départ à cause de la situation, tendue dans l'île depuis quelques années, qui opposent les esclaves soutenus par ceux d'entre eux qui se sont enfuis dans les forêts, les «marrons», à leurs maîtres blancs.
- ** Les révoltes, sporadiques depuis 1781, aboutissent à un soulèvement général en août 1791 dans la plaine de Cap Français. La proclamation de la suppression de l'esclavage faite par le gouverneur Santhorax en août 1793 ne permet pas le retour de la paix.

M. Veiron se bat pour faire reconnaître les pertes qu'ils ont subi, lui et son épouse, à cause du soulèvement des esclaves. Il se fait fort d'obtenir un dédommagement, d'autant plus que l'île va être reprise en mains et les plantations remises en état... Il arrive en effet à se faire payer pour lui et pour sa femme, ainsi que les enfants de cette dernière, une petite pension. Mais la bonne éducation n'est qu'un vernis qui cache le caractère paresseux de M. Veiron, parfait "*parasite*" vivant de ses flatteries. Il se fait, sans scrupule, loger et entretenir gratuitement par sa belle-sœur. Il suit le déménagement de Rose à Chouday, quand la ruine de la fortune de Félicité et du second mari de cette dernière, M. Lamanière, les oblige tous à se retirer dans le Berry, où la famille possède encore quelques terres rapidement hypothéquées à leur tour.

▣ M. Lamanière, aigri, supporte de plus en plus mal la présence de sa belle-sœur. Il profite d'une absence de son épouse Félicité, retenue loin du château, pour chasser Rose, après une terrible scène où il s'emporte violemment contre elle.

La pauvre femme, malade, se réfugie chez son médecin à Issoudun. Elle se loge tant bien que mal chez une veuve, la citoyenne Bourdizeau dans le quartier ouest de la ville. Elle y meurt peu après, loin des siens, au milieu d'étrangers, par une étouffante journée de début juillet (à 2 heures de l'après-midi, le 22 messidor an VII). La vieille voisine qui se déplace pour faire la déclaration est même incapable de donner des informations correctes à l'officier d'état civil qui transcrit son acte de décès. Elle y est notée comme étant *Rose Rafnault* (sic) âgée de 35 ans (re-sic).

M. Veiron, lui, continue à vivre à Chouday. Il chasse en compagnie de ses beaux-enfants et de leurs cousins. Mais en réalité, il se montre parfaitement odieux en continuant à vivre aux crochets de la famille de Rose tout en conservant pour lui-même les pensions versées à titre d'indemnités aux trois enfants de son épouse défunte. C'est du moins ce dont l'accuse à posteriori, le neveu de Rose, Auguste de Sarrauton [90/122](#).

Joseph Veiron finit par quitter Chouday en 1804 au moment où l'argent fait finalement totalement défaut au château et où il ne semble plus y avoir d'issue à ce désastre financier. Il abandonne dans sa fuite Alexandrine [91/123](#), Eugène [90/122b](#) et Frédéric "Petit" [90/122c bis](#) encore mineurs et se cherche un autre protecteur. Il est recueilli par le marquis de St Fussieu qui l'héberge, le nourrit et le méprise, mais le laisse vivre à ses crochets jusqu'à sa mort.

Voir : l'arbre - VII.47.F ... [Raffeneau 362/490](#), page 1